Les antifas sont intouchables : la dissolution de la « Gale » de Lyon annulée en Conseil d’Etat !

écrit par Jules Ferry | 17 mai 2022

Un pur scandale !

Les ramassis d'antifas violents peuvent se réjouir, le Conseil d'Etat leur donne raison : la Gale et autres nuisibles sont intouchables !

La décision, attendue en fin de semaine dernière, a fini par tomber ce lundi : le Conseil d'État a suspendu la dissolution du Groupe antifasciste Lyon et environs (Gale), prononcée il y a un mois et demi en conseil des ministres.

Depuis le 31 mars, la Gale avait dû fermer son site internet et faire disparaître ses comptes sur les réseaux sociaux. Ses membres ou sympathisants n'avaient plus le droit de se réunir, sous peine de risquer des poursuites pour « reconstitution de ligue dissoute », un délit passible de trois ans de prison.

Dans son décret, le gouvernement reprochait à la Gale d'appeler à la haine et de légitimer la violence contre la police et l'extrême droite, notamment dans les

manifestations.

Saisis en urgence, les juges des référés du Conseil d'État ne voient pas les choses sous cet angle. Ils suspendent l'exécution du décret de dissolution, qui selon eux *« porte une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales de réunion et d'association »*.

La décision rappelle qu'un groupe peut être dissous s'il a causé un trouble grave à l'ordre public, mais estime que les faits reprochés à la Gale ne le justifient pas.

Sitôt la décision connue, le Gale a réactivé tous ses outils de communication et s'est réjoui d'avoir *« gagné une bataille »*. En tant que partie perdante, **le ministère de l'intérieur devra verser 3 000 euros** à son adversaire.

Source en téléchargement

Dissolution de la GALE suspendue : une des nombreuses procédures désamorcées contre les islamogauchistes intouchables

Cette suspension vient à nouveau désavouer le ministère de l'Intérieur. Elle vient s'ajouter à plusieurs procédures menées contre des organisations d'extrême gauche (=islamogauchistes), finalement avortées. Le 29 avril déjà, le Conseil d'État annulait la dissolution du **Comité Palestine vaincra** et du **Comité action Palestine.** Plus tôt dans l'année, la procédure de dissolution contre le média citoyen **Nantes Révoltée** a été abandonnée en cours de route face au tollé.

Qui est la Gale ?

Pour rappel : l'attaque du Bastion social :

Janvier 2019 : pour rappel, l’entrée du bâtiment avait été murée à l’aide de parpaings, de nombreuses affiches avaient été collées sur la devanture du bâtiment et des tags avaient été inscrits. Parmi eux, des signes hostiles aux policiers, par exemple avec les trois points du « Mort aux Vaches ». Sur vidéo publiée sur Youtube, les militants antifascistes, cagoulés, se vantaient de leur action, prenant même le temps de réaliser un dab devant le Pavillon Noir souillé.

Lors des perquisitions, *« de nombreux objets de propagande Antifa et Gale (ndlr : Groupe Antifasciste Lyon et Environs) »* ont été découverts selon la DDSP du Rhône. De plus, le bonnet porté par une des mises en cause lors des faits a également été découvert.(LM)

Intouchables quand il frappent des opposants :

« Lyon : relaxes et amendes pour les antifascistes jugés pour violences sur des militants d'extrême-droite »

Le Monde : Violences contre des militants de Civitas : des antifascistes relaxés

Novembre 2021 : après neuf heures d'audience, le tribunal a finalement prononcé des relaxes et des amendes pour sept militants antifascistes accusés de violences lors d'une

manifestation.
Jeudi 4 novembre, le tribunal judiciaire de Lyon jugeait sept antifascistes, membres et sympathisants de la GALE (Groupe antifasciste Lyon et environs). Ils étaient accusés des chefs de participation à un groupement en vue de commettre des violences et de violences volontaires commises en réunion sans ITT. Il leur était reproché d'avoir frappé des membres du groupe d'extrême-droite Civitas. Si le procureur a parlé d'un « déferlement de violences » unilatéral, les prévenus ont tous fait état d'un contexte de bagarre, avec coups mutuels.
Les avocats de la défense ont plaidé pour la nullité de l'utilisation des vidéos de surveillance, le commissaire de police n'ayant pas informé sans délai le procureur de la réquisition de ces vidéos. La juge a retenu la nullité et a exclu la vidéo de surveillance, pièce principale du dossier.

Tous les prévenus ont été relaxés de l'accusation de groupement en vue de commettre des violences, car la volonté de commettre des violences n'a pas pu être prouvée. Trois ont été relaxés des faits de violences, et la réunion n'a pas été retenue. Quatre ont été reconnus coupables de violences sans ITT, la réunion n'a également pas été retenue. Ils écopent d'une contravention de 4e classe, avec une amende de 300 euros. (LC)
Dire que c'est tout ce beau monde tient le Conseil d'Etat dans sa main !
Un autre groupe antifa de Lyon a également pignon sur rue : la Jeune garde.

Célébrer la décapitation de Samuel Paty ne suffit pas à envoyer cette pourriture en taule.

A Lyon, un leader antifa loue les djihadistes de Boko Haram et rigole de la décapitation de Samuel Paty (VA) :